



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

Présidence : M. Steve Benoit
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Eric Vuissoz, M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 8 novembre 2023 pour le

lundi 11 décembre 2023 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2023
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
7. Adaptation de la rémunération de l'huissière
8. Nomination de la secrétaire suppléante

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. **No 23-10** Installation de stations BoxUp et de tables de ping-pong au Centre Sportif et au Collège de la Gare
10. **No 23-11** Demande de crédit pour la construction d'un Pumptrack et d'un Skillcenter aux Raïsses
11. **No 23-12** Crédits complémentaires 2023
12. **Budget 2024**
13. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic

Madame, Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux.

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil du 11 décembre 2023.

En préambule, est-ce que pour tous le monde, la zapette a la couleur verte qui clignote, si ce n'est pas le cas, même en pressant sur le bouton vert, je vous prie de lever la main svp. Apparemment, c'est en ordre pour tous le monde. Les thèmes étant conséquents, notamment en raison du budget, je vous prierai, comme lors de notre conseil précédent, de bien vouloir m'accompagner dans ma mission, en m'aidant à mener à bien les débats, que je souhaite constructifs et dans le respect de chacun.

Je passe sans plus attendre la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous avoir rappelé les principes suivants :

- Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom ;
- Vous ne confirmez votre présence par l'activation de la zapette qu'à l'appel de votre nom ;
- Vous annoncez immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud (nous rejoint à 20h45 après une séance du Conseil National), Lionel-Numa Pesenti.

41 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 12 sont excusé-e-s

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Mesdames Béatrice Béguin, Tsetseger Heintz, Nathalie Jaccard et Messieurs Basile Geiser, Ludovic Heintz et Jean-Samuel Py

Pour le PLR-VL : Messieurs Dionisio Baptista, Olivier Favre et Jean-Bruno Wettstein

Pour l'UDC-Ind. : Madame Natacha Renevey, Messieurs Jean-René Marguet et Tristan Merminod

Monsieur le Président

Citation

Nombre de membres présents : **41**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour vous a été remis de manière conforme.

Suite à des informations récentes et contradictoires le bureau du conseil désire reporter le point 7 – adaptation de la rémunération de l'huissière et vous soumettre un dossier plus complet lors du rapport de mars 2024. Le nouvel ordre du jour après modification serait le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du [procès-verbal de la séance ordinaire du 09 octobre 2023](#)
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'un membre à la commission de gestion
7. Nomination de la secrétaire suppléante

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 23-10** Installation de stations BoxUp et de tables de ping-pong au Centre Sportif et au Collège de la Gare
9. **No 23-11** Demande de crédit pour la construction d'un Pumptrack et d'un Skillcenter aux Rasses
10. **No 23-12** Crédits complémentaires 2023
11. **Budget 2024**
12. Interpellations, propositions, questions

J'ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, je clos le débat et vous propose de passer au vote. Je vous invite à accepter la modification d'ordre du jour, au moyen de votre zapette. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par **37** oui par zapette (3 conseillers n'ayant pas voté et le président ne votant pas).

Fin de citation

2. Démissions/Assermentations

Monsieur le Président communique qu'une démission du groupe PLR/VL nous est parvenue à ce jour de la part de Madame Luzia Bernshaus au 5 novembre 2023 Il lit la lettre de démission en question.

Monsieur le Président demande si le groupe PLR/VL a une personne à présenter ce soir.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez, chef du groupe PLR/VL présente **Madame Christelle Bietry** en remplacement de Madame Luzia Bernshaus.

La candidature de **Madame Christelle Bietry**, première vient-ensuite lors des dernières élections pour le groupe PLR/VL.

Monsieur le Président l'invite à venir prêter serment.

L'assemblée se lève et **Christelle Bietry** prête serment et prend place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de **41** à **42** membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2023

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 09.10.2023, j'ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet apporte les rectifications suivantes au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2023 :

Citation

En page 21 : le Conseiller Communal Stefan Bögli mentionne la Rue du Pont et il s'agit en fait de la Rue du Stand et Monsieur le Syndic Cédric Roten mentionne la Place du Pont et il s'agit en fait de la Place du Marché.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Je vous invite à accepter le procès-verbal du 09.10.2023, en tenant compte des modifications apportées ce soir, au moyen de votre zapette.

Fin de citation

Le procès-verbal est adopté à **39** oui par zapette (2 conseillers n'ayant cependant pas voté).

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Planification liée au conseil communal du 18 mars 2024

Les séances de commissions sont agendées le lundi 26 février et le mardi 27 février 2024.

Sortie du conseil 2024

Le thème de la sortie du conseil sera dédiée aux métiers de la sécurité. Pour l'instant, c'est encore secret – défense. Vous en saurez plus lors du prochain conseil.

Agape de fin d'année

Au terme de ce conseil, vous êtes cordialement invités à un apéritif, qui vous sera servi à l'espace Alexeï Jaccard.

Fin de citation

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Amilcar Rodrigues de Carvalho en qualité de Responsable du secteur des travaux à 100%, avec effet au 1er mars 2024;

M. Vincent Demiéville en qualité de Responsable tourisme à 100%, pour un contrat de durée déterminée du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

M. Antonin Criblez, Garage communal, pour le 29 février 2024.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

Mme Mélanie Soittoux, TSP à 60% pour une durée de 12 mois, avec effet au 1er janvier 2024.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

Mlle Véronique Fuchs pour 40 ans de service; M. Claude Favre pour 35 ans de service; Mme Corinne Martin, MM. Mesret Demiri et Custodio Figueiredo pour 20 ans de service; MM. Stéphane Champod et Steeve Lin pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

1 demande de naturalisation dont l'origine est française.

3. Visite des nonagénaires 2024

Le vendredi 26 janvier 2024, les 15 citoyennes et citoyens fêtant leur 90e anniversaire, recevront la visite d'une délégation municipale qui se chargera d'apporter les vœux, au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que des fleurs et les cadeaux habituels. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 107 ans.

4. Réception officielle de MM. Pascal Broulis et Yvan Pahud le 13 janvier 2024

2023 restera une année historique pour notre commune. En effet, suite à ces élections fédérales, notre commune compte parmi ses citoyens deux élus au Parlement à Berne, à savoir M. Yvan Pahud au Conseil National et M. Pascal Broulis, premier Conseiller aux États Sainte-Crix. Leur élection renforce notre représentation politique et témoigne de l'importance de notre commune au sein de la vie politique nationale.

Une réception officielle sera organisée à Sainte-Croix, le samedi 13 janvier 2024 et sera ouverte à toute la population. La Municipalité tient à réitérer ses plus chaleureuses félicitations à MM. Broulis et Pahud pour leur élection et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

5. Carnaval de Sainte-Croix

Après plusieurs années de non-suivi budgétaire et une projection financière présentant un important déficit, la Municipalité a rencontré une délégation du Comité de la société du Carnaval de Sainte-Croix, le mercredi 8 novembre 2023 pour lui faire part de ses inquiétudes et de ses attentes quant à la suite envisagée pour cette

manifestation. A la suite de cette rencontre et afin d'assurer la pérennité du Carnaval de Sainte-Croix, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le jeudi 16 novembre 2023 au local de la société. Les membres présents ont accepté à l'unanimité une restructuration de la gouvernance de la société comprenant la nomination d'un nouveau Président pour 2024 en la personne de Lucien Perrier et la mise sur pied d'un groupe de coordination composé d'anciens membres des éditions précédentes. La Municipalité et le nouveau Comité du Carnaval s'associent pour affirmer leur volonté de voir cette manifestation, qui existe depuis plus de 35 ans, perdurer sur le Balcon du Jura. Le rendez-vous est déjà donné pour le week-end du 9, 10 et 11 février 2024. Il va y avoir du Sport !

6. Inauguration du Parc éolien

Le 10 octobre dernier, Romande Énergie a inauguré le premier parc éolien vaudois sur les hauteurs de Sainte-Croix. Cette inauguration était un événement privé organisé par Romande Énergie, auquel la Municipalité a été invitée et une délégation de cette dernière y a participé. Son organisation et la gestion de l'information a été assurée par Romande Energie, d'où la confusion quant à sa communication.

Concernant la non-mention de cette actualité dans les communications municipales du 9 octobre 2023, la Municipalité tient à rappeler qu'elle ne communique que sur les faits émanant de ses services ou d'elle-même, les événements qu'elle organise ou co-organise (accueil des nouveaux habitants, souper des nouveaux citoyens), ainsi que les manifestations publiques. (Spartan, Migros Hiking Sounds).

Une journée d'inauguration publique du site est prévue au printemps prochain, le samedi 4 mai 2024.

7. Forum des métiers à Sainte-Croix

Le premier Forum des métiers de Sainte-Croix et environs aura lieu le vendredi 2 février 2024 à la Salle communale. Cet événement est une occasion unique pour les élèves de 10e et 11e année scolarisés à Sainte-Croix, ainsi que leurs parents, de rencontrer les entreprises de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix et Vuiteboeuf. Ce forum vise à offrir aux jeunes une vision concrète des différents métiers et secteurs d'activité présents dans la région, tout en leur permettant d'échanger directement avec les divers acteurs économiques locaux.

8. Migros Hiking Sounds

La seconde édition du Migros Hiking Sounds sur le Balcon du Jura se tiendra les 14 et 15 septembre 2024. Cet événement unique mêle randonnée et rythmes endiablés, offrant une expérience inoubliable aux amateurs de musique et de plein air. Entre 1'000 et 1'500 participants auront à nouveau l'opportunité de profiter de concerts en plein air tout en explorant les magnifiques sentiers de randonnée de notre région.

Pour plus d'informations sur cet événement, veuillez consulter le site officiel de Migros Hiking Sounds.

9. Carte journalière dégriffée Commune

À partir du 11 décembre 2023, il sera possible de se procurer une carte journalière dégriffée valable dans toute la Suisse dans le rayon de validité de l'AG à partir de Chf 39.-- (avec un abonnement demi-tarif) ou de Chf 52.-- (sans demi-tarif). L'achat et le retrait des cartes s'effectuera uniquement au guichet du Greffe municipal, au 1er étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture. La Commune de Sainte-Croix ouvre également la vente aux personnes domiciliées sur les Communes de Bullet et Mauborget.

10. Nouveau chancelier vaudois

Le Conseil d'Etat a nommé M. Michel Staffoni, actuel directeur de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), nouveau chancelier de l'Etat de Vaud. Il entrera en fonction en avril prochain.

M. Michel Staffoni pilote la DGIP depuis l'été 2022. Il avait auparavant œuvré plus de huit ans en tant que secrétaire général du Département des finances et des relations extérieures au côté de l'ancien conseiller d'Etat Pascal Broulis. Avant de rejoindre l'Etat de Vaud, M. Michel Staffoni a été, pendant plus de 10 ans, secrétaire municipal et chargé de la promotion économique à Sainte-Croix. La Municipalité de Sainte-Croix tient à lui adresser ses plus chaleureuses félicitations et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

11. Cambriolage au Collège de la Gare

Dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 novembre 2023, le bâtiment du Collège de la Gare a été à nouveau cambriolé. Des dégâts matériels sur les portes et fenêtres sont à déplorer, et du matériel informatique a été

dérobé. Cet événement n'a pas eu d'incidence sur le déroulement des cours qui ont pu avoir lieu normalement dès lundi matin.

12. Label "Cité de l'Energie"

Depuis 2004, date de l'obtention pour la première fois du label, la Commune de Sainte-Croix est labélisée pour la 4ème fois en 2023. A cette occasion, un événement « Ma Cité a de l'Energie » a été organisé au Cinéma Royal, le jeudi 30 novembre dernier.

13. Subventions communales pour le développement durable 2024

La commune encourage et soutient les énergies renouvelables sur notre territoire par l'intermédiaire de subventions. Pour l'année 2024, les demandes de subvention liées aux installations de panneaux photovoltaïques ou thermiques doivent être déposées au guichet du bureau technique communal (2ème étage de l'Hôtel de Ville) aux heures d'ouverture. Il n'est plus possible de faire déposer le dossier par une entreprise.

Pour toutes les autres demandes de subvention, les formulaires dûment complétés, signés et datés, peuvent être déposées de la manière suivante :

Dépose au guichet du bureau technique communal (2ème étage de l'Hôtel de Ville), aux heures d'ouverture

Par courrier à l'adresse suivante : Commune de Sainte-Croix, Bureau technique, Rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix

Par e-mail à l'adresse suivante : bureau.technique@sainte-croix.ch.

Attention : Les demandes déposées ou réceptionnées avant le 3 janvier 2024 à 8h30 ne pourront pas être prises en considération.

14. Nouvelle zone d'activité du Platon

La réalisation de la nouvelle zone d'activité sur la parcelle communale n° 2132 est terminée (préavis n° 22-15).

La fin des aménagements sera réalisée au printemps prochain (pose de la signalisation, marquage, arborisation).

La pose de la couche de revêtement final (tapis de finition) sera réalisée après la construction des bâtiments.

15. Informations sur les projets en cours

Projets communaux en cours :

- Epuration et réseau d'eau de la Gittaz : Mise en service prévue selon le calendrier initial, à savoir printemps
- 2024. Suite à l'augmentation inédite de l'Indice des prix de la construction, des surcoûts sont à observer sur
- ce projet. Des négociations sont en cours avec les différents intervenants et partenaires du projet afin de
- trouver des solutions adaptées à cette situation
- STEP : Le préavis en cours de rédaction
- Interface gare : Deuxième étape en cours. Réalisation agendée pour 2025
- ZA le Platon : RAS
- Forage aux champs de la Joux : Etude en cours de géothermie en partenariat avec le GroupeE

Autres projets en cours :

- Tunnel et sécurisation de la route Vuiteboeuf – Sainte-Croix : Sous réserve des procédures d'autorisation en cours, les travaux devraient débuter en 2024, pour une durée de 4 ans.

16. Réponses aux questions du Conseil communal du 9 octobre 2023

Intervention de Mme Béatrice Béguin sur la via Francigena qui traverse Sainte-Croix

La Municipalité – dans sa séance du 16 octobre 2023 – a décidé de rejoindre l'Association suisse de la Via Francigena. De plus, Mme Béguin a été désignée pour représenter les intérêts de la Municipalité et de la Commune au sein de cette association. Pour rappel, l'Association suisse de la Via Francigena a été créée pour promouvoir l'itinéraire culturel de la Via Francigena en Suisse, un chemin de pèlerinage médiéval reconnu par le Conseil de l'Europe en 1994, qui relie Canterbury à Rome en passant par la France et la Suisse.

Question de Mme Elena Court : à quelle utilisation est réservée en ce moment le bâtiment décoré de

fournis se trouvant devant le préau du Collège de la Poste, il s'agissait auparavant de toilettes publiques

Ce bâtiment est situé sur la parcelle communale n° 408 et fait l'objet d'un droit de superficie (DDP n° 912) en faveur de Romande Energie SA depuis 1961. Il contient une station électrique de transformation et de distribution de moyenne et basse tension. Le reste du bâtiment abritait des toilettes publiques qui sont actuellement désaffectées.

Question de Mme Isabelle Dessonnaz : elle remarque qu'il y a de moins en moins de poubelles dans le village à part devant les écoles et les magasins. Elle précise qu'elle comprend qu'il n'y ait pas de grandes poubelles pour éviter que les gens posent leur sac poubelle dedans, mais il manque des petites poubelles ce qui a pour conséquence qu'il y ait beaucoup de déchets au sol

On décompte à ce jour 96 poubelles de type "requin" sur le territoire communal. Elles se répartissent de la sorte :

36 pour le centre du village

38 en périphérie

15 pour L'Auberson, La Chaux et La Vraconnaz

Le nombre de poubelles n'est pas en baisse, mais en légère augmentation ces dernières années.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Syndic s'il a des communications complémentaires à transmettre pour la Municipalité, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les communications municipales, qui n'est pas demandée.

6. Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Monsieur le Président

Citation

Suite au départ de Madame la Conseillère Luzia Bernshaus, il y a lieu de renommer un membre au sein de la commission de gestion. Je donne la parole au chef du groupe PLR / Verts Libéraux, Monsieur Patrice Bez qui propose **Madame la Conseillère Elena Court**, dont la nomination est votée par acclamation.

Je vous remercie. Nous pouvons passer au point 7.

Fin de citation

7. Nomination de la secrétaire suppléante

Monsieur le Président

Citation

Le bureau du Conseil communal a reçu la postulation de Madame notre Huissière Janique Ferrari.

Après étude, le bureau du Conseil Communal vous propose d'accepter cette postulation.

J'ouvre la discussion et demande également s'il y aurait une autre postulation, ce qui ne sembla pas être le cas.

La discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

Fin de citation

La nomination de **Madame l'Huissière Janique Ferrari** pour le poste de secrétaire suppléante est accueillie sous les applaudissements du cénacle.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-10

Installation de stations BoxUp et de tables de ping-pong au Centre Sportif et au Collège de la Gare.

Madame la Conseillère Isabelle Dessonnaz lit son rapport.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 23-10 s'est réunie le 20 novembre 2023 à 20h20 en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mesdames Béatrice Béguin, Nicole Frossard et Noémie Augsburgers, Messieurs Emilien Gueissaz, Mathieu Büchli et Moussa Cissé - remplaçant Madame Tsetsegdelger Heintz, excusée-, et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Rachel Gueissaz et Monsieur Jean-François Gander.

Nous les remercions pour les explications fournies. La qualité du préavis, très précis, complet et bien documenté, a été relevée.

Une présentation plus détaillée du projet nous a été faite.

La Société BoxUp a été créée suite à un travail réalisé à l'HEIG-VD d'Yverdon.

Les BoxUp qu'elle propose offrent une utilisation totalement gratuite. Il est cependant nécessaire d'avoir un smartphone et l'accès aux données mobiles pour l'utiliser. L'inscription sur l'application nécessite un document d'identité, mais les données ne sont pas partagées. Les statistiques très détaillées de l'emploi qui est fait (sexe, âge, quel matériel est utilisé et combien de temps, etc...) sont envoyées à la Commune, mais aucune donnée personnelle ne l'est. Ces statistiques permettent aussi d'analyser ce qui est le plus utilisé, et de revoir dès lors l'offre proposée, voire l'endroit de l'implantation de la station : il est tout à fait possible de changer de matériel en cours d'année. Il n'est pas demandé de caution ; détérioration ou vol peuvent être attribués à leur auteur grâce à l'identité fournie lors de l'inscription.

Les emplacements ont été réfléchis, il s'agirait pour le parc de la gare du mur du collège pour la station, et de la zone herbeuse jouxtant les jeux pour les tables de ping-pong. A noter que les tables n'ont rien à voir avec la société BoxUp et sont achetées ailleurs.

Au Centre Sportif la station serait placée contre le mur en haut des gradins.

Les questions posées nous ont appris que la Commune a choisi l'achat de ces stations, plutôt que leur location. Durant 4 ans il n'y aura aucun frais, puis le contrat prévoit de payer 2 francs/utilisateur ; seules les statistiques donneront une idée du coût à mettre au budget dès 2028.

Les contacts avec quelques villes qui s'en sont équipées, et elles sont nombreuses, ont démontré la nécessité de communiquer lors de leurs implantations, ce qui a donc été prévu au budget.

Il a été demandé si la taille de ces stations, notamment celle du Centre Sportif, n'était pas sous-évaluée ? En fait, ces 2 stations ne sont que les prémisses d'un souhait d'essaimer à Sainte-Croix et à l'Auberson des lieux favorisant les rencontres et les échanges, par peut-être d'autres stations mais aussi par des marquages de jeux au sol, à la rue des Métiers par exemple.

Car ce projet n'a pas qu'un but sportif – qui répond au label « Commune en santé »-, mais il vise à offrir tant à la population locale qu'aux touristes de passage l'occasion de se divertir, de passer du temps ensemble. Le manque d'accès public à des sports et loisirs avait d'ailleurs été mis en avant lors d'un micro-trottoir réalisé auprès des jeunes par la TSP.

La Commission a relevé combien il était agréable de se voir proposer des projets aussi favorables à la vie en communauté. Il a été difficile de trouver un quelconque point négatif, hormis le prix du matériel lui-même (mais 100% suisse, hormis l'électronique), et la nécessité de recourir aux données mobiles.

La Commune a assuré qu'elle verrait avec l'Evam afin que ses usagers, qui ne disposent pas de papiers d'identité, puissent aussi avoir accès aux stations.

Dès lors, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose d'adopter ce préavis.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de deux stations BoxUp et deux tables de ping-pong, répartis sur les sites du Centre Sportif et du Collège de la Gare ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF **50'300.00**. Le compte 9141.23.10 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte 170.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 11'060.- la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 10'670.- avec une annuité constante.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz indique que ce projet a été retenu par le département de la promotion santé et de la prévention dans le cadre de leur appel à candidature 2023 et qu'un montant de Chf. 7500.- a été alloué sur ce projet par le Canton. Il est proposé aux Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis en l'état et le calcul des amortissements sera fait après l'encaissement du subside alloué par le Canton de Vaud.

Monsieur le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président demande le vote des conclusions du préavis 23-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **38** oui **1** non et **1** abstention (un conseiller n'ayant pas voté).

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-11

Demande de crédit pour la construction d'un Pumptrack et d'un Skillcenter aux Rasses

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon lit son rapport.

Citation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-11 s'est réunie extramuros le lundi 20 novembre 2023 à 20h00 à la salle Bertha Bonnet à Bullet.

Elle était composée de Messieurs les conseillers Dylan Breitler, Jean-Michel Bolens, Jean-Claude Piguet, Andreas Zurbrügg, Robin Tardy et du rapporteur soussigné, Olivier Troyon. Monsieur Tristan Merminod était absent et non excusé.

Cette commission a été organisée conjointement avec celle du Bullet qui se prononcera sur le même sujet lors de leur prochain conseil. Monsieur Daniel Prévitali en sera leur rapporteur.

Madame Fanny Tinguely, Municipale du Tourisme et Monsieur Malik Boukhris Municipal de l'Urbanisme de Bullet ont exposé dans le détail ce projet régional, sa portée et son financement. Nous les remercions pour les réponses apportées à toutes les questions.

La Municipalité de Sainte-Croix était représentée par Messieurs Cédric Roten, Syndic et Finances, ainsi que Yvan Pahud, Municipal du Tourisme et des Sports, que nous remercions également pour les compléments d'information apportés.

Ce modeste projet s'intègre dans le cadre d'un futur développement plus ambitieux souhaité d'un bike Park, intégrant les Remontées mécaniques, sur le site des Rasses visant à devenir le centre névralgique des sports et loisirs des deux roues, plus familièrement appelé VTT, sur le Balcon du Jura.

La création d'un Pumptrack, circuit de bitume fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par tous les engins à roues et roulettes, comme les vélos, les trottinettes ou encore les skateboards et patins à roulettes en "pompe" au fil des ondulations, et d'un Skillcenter, pistes de différentes difficultés faites de pierres, de bois, de virages généreux, de creux et de bosses ainsi que d'obstacles et de sauts pour les adeptes en herbe du vélo tout-terrain et de descente, est une première de ce côté du canton et pourra répondre à la demande d'apprentissage des jeunes et moins jeunes utilisatrices et utilisateurs de la région et d'un large alentour afin d'exercer leurs compétences et être plus à l'aise sur leurs engins en favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration.

Il sera également un réel atout pour le tourisme de passage dès les beaux jours et jusqu'à l'orée de l'hiver, puisque des vélos seront proposés à la location avec le concours d'une entreprise privée spécialisée. Le chalet prévu dans ce projet est d'ailleurs prévu à cet effet.

Des bornes de recharge verront certainement le jour à proximité afin d'accueillir les E-bike toujours plus nombreux. Ces infrastructures, et celles peut-être à venir, permettront en conséquence des synergies avec divers acteurs touristiques multi-saisons, notamment les restaurateurs, les chalets d'alpage ainsi que les hébergeurs et commerçants de la région.

Le site des différentes pistes s'écoulant sur environ 5'800 m² aménagés sera intégralement gratuit et ouvert à tous selon toutefois un horaire strict visant à limiter les éventuelles nuisances tardives aux riverains. En hiver, skis, luges et bobs reprendront leur droit, la conception prévue permettant de supporter le manteau neigeux et les usagers de la glisse.

Sur le plan budgétaire, la commission salue la recherche de fond faite par les promoteurs de ce projet puisque près de deux-tiers du financement sont couverts par des subventions et dons.

La subvention cantonale LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique) en fait partie et ce projet est le premier à être éligible pour en bénéficier. En contrepartie, la décision des conseils respectifs est primordiale pour en bénéficier. En cas de refus de ce préavis, la promesse d'aide LADE sera annulée et le montant remis dans le pot commun cantonal pour d'autres projets probablement non indigènes.

Ainsi toutes déductions faites, CHF 114'000.- francs sont demandés aux communes de Bulle et de Sainte-Croix, répartis selon la clé de répartition usuellement utilisée dans le cadre de ce genre de promotion intercommunale et touristique, soit 12% pour la commune de Bulle et 88% pour la commune de Sainte-Croix.

Ce qui représente, et fait l'objet de ce préavis, la somme de CHF 101'110.-

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité des membres présents, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante : LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **D'autoriser** la Municipalité à participer au financement aux Rasses sur la commune de Bullet d'un Pumptrack et d'un Skillcenter aux Rasses
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 101'110.-. Le compte 9141.23.11 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **D'amortir** cet investissement par le compte d'amortissement 170.3311 dévolu aux sports, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 22'244.- la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 années, le coût représente CHF 21'450.- avec une annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude Piguet

Citation

Je n'ai aucune objection sur le fond quant au préavis 23-11 mais j'avoue avoir une certaine « allergie » aux anglicismes, américanismes et autres « barbarismes », je trouve que les préavis 23-10 et 23-11 en contiennent un grand nombre. J'estime qu'il devrait être possible de trouver des termes plus compréhensibles et fidèles à la langue française, et invite les autorités à faire preuve de créativité et d'imagination. Madame La Syndic de Bullet étant traductrice, elle devrait pouvoir exercer ses talents dans ce contexte et nous apporter des termes qui soient plus compréhensibles, non seulement pour des initiés mais aussi pour tout un chacun, je vous en remercie au nom de la beauté de la langue française.

Fin de citation.

La discussion n'étant plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis 23-11 et demande le vote de ces conclusions au moyen des zapettes. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **37** oui et **3** abstentions (un conseiller n'ayant pas voté).

10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-12 Crédits complémentaires 2023

Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger lit son rapport.

Citation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée d'étudier le préavis no 23-12, s'est réunie le lundi 20 novembre 2023 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Dominique Schmid, Isabelle Bandi, Pierre-Alain Gerber, Ludovic Heinz, Olivier Guignard, Dionisio Baptista, Paulo Batista, Michaël Mollet et Stéphane Flückiger, rapporteur. La Municipalité incorporée était accompagnée du Secrétaire Municipal Stéphane Champod et de Madame Mathilde André boursière adjointe.

Le préavis qui nous est présenté a pour but d'informer le conseil sur les dépenses faites hors du budget d'exploitation voté pour l'année 2023, ceci en toute transparence.

Administration générale

- 111.3092 Formation des apprentis
Pour leur formation, les apprentis doivent utiliser la nouvelle plate-forme KONVIK, cela implique l'utilisation d'un ordinateur portable, la municipalité a décidé de mettre à disposition de chaque apprenti une

subvention fixe pour acquérir un ordinateur portable « privé », chaque apprenti est libre d'acheter l'ordinateur qui lui convient.

- 111.3199 Frais divers

Un échange de terrain avec un privé a été réalisé, celui-ci a aménagé ce terrain avec une construction. Si lors d'une vente de terrain sans construction aucun droit de mutation n'est perçu, des droits de mutations sont par contre perçus lorsqu'il y a une construction. Cette différence n'était pas connue de l'administration communale, ainsi que de l'acheteur, l'acte notarié ayant été fait après la construction. Dès lors, l'acheteur et la municipalité ont convenu de partager ces frais.

Animations Culturelles

- Soutien projet des Musées

La fondation du CIMA regroupe les collections des anciens musées. Au début des travaux du bâtiment de la rue de l'industrie 2, le petit Musée et le musée du CIMA ont été fermés. L'ancien Musée Baud est resté ouvert pour continuer à offrir aux visiteurs la possibilité de rester en contact avec une partie de notre patrimoine culturel. Le crédit complémentaire a pour but de couvrir les frais de fonctionnement (charges du local, du personnel), c'est une forme de couverture du déficit.

Service informatique

- Le remplacement de deux imprimantes a conduit au dépassement.

Bâtiments :

La Conversion

- Le passé industriel d'anciens bâtiments sur le territoire de la commune fait qu'ils sont concernés par l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, il a été laissé un délai au 30 juin de cette année pour étudier la situation du bâtiment de la conversion, cette étude a été faite et ainsi l'entier des bâtiments communaux concernés par cette ordonnance est maintenant traité.

Le Platon

- L'espace show-room situé à droite de l'entrée du bâtiment a été transformé pour accueillir un nouveau locataire. Les travaux d'adaptation techniques ont été pris en charge par la commune.

Hôtel de ville

- La poste a remplacé les portes automatiques de l'entrée de ses locaux, la somme demandée est la participation à ces travaux en tant que copropriétaire du bâtiment.

Ecoles secondaires

- Après bien des années l'horloge du collègue de la poste a dû être remplacée ; la voilà prête pour continuer à servir de nombreuses années.

CIMA

- Bien que ce bâtiment soit en travaux, l'ascenseur a été maintenu en fonction ; l'abonnement pour la maintenance a été conservé mais oublié dans le budget.

Réseau routier

- Par l'intermédiaire d'une boîte d'interim, il a été procédé au remplacement de personnel de la commune pour permettre l'avancement de travaux selon le planning prévu.

Le salaire du personnel absent ainsi que les remboursements par la SUVA ou l'assurance perte de gain seront rapportés dans les comptes 2023.

Véhicules des travaux

Il a été nécessaire de faire de grosses réparations sur les véhicules suivant

- Camion Man remplacement du joint de culasse et travaux sur le système hydraulique
- Utilitaire Meili problème de boîte de vitesses
- Tracteur problème avec le système hydrostatique

Parc Fontaine et Divers

- TUP pour Travaux d'Utilité Public. Dans le but d'intégrer les personnes de l'EVAM, la commune a engagé ponctuellement des aides pour divers travaux, ces personnes ont secondé des employés communaux dans leur travail. Cela avait été oublié dans le budget

Exploitation service des eaux

- Même raison que pour le réseau routier. Ces personnes ont œuvré sur les travaux du chantier Gittaz.

Exploitation service du Gaz

- Même raison que pour le réseau routier. Ces personnes ont œuvré sur les travaux du chantier Gittaz. Initialement envisagé, le raccordement des Gittaz au réseau Gaz de la commune a été abandonné, ceci en relation avec la stratégie énergétique 2050.

Dans le cadre du Budget d'investissement, et au vu de l'importance d'écarts observés sur des préavis déjà approuvés, il est demandé au Conseil Communal de donner son avis sur ces dépassements de dépenses assez conséquentes.

- Rénovation Piscine des Replans – 1^{er} étape.

Le projet AcroParc envisagé par un partenaire privé qui a approché la commune a nécessité des études complémentaires, Bien que l'enveloppe globale qui doit couvrir les frais jusqu'au début de la construction, ne soit pas encore totalement utilisée, il nous est demandé, en transparence, la somme nécessaire pour l'intégration de cette nouvelle activité dans cette première étape. La municipalité nous demande la somme totale et sollicitera la participation à la commune de Bullet.

- Rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/ La Sagne

Le devis présenté à ce conseil était basé sur des devis d'entreprise spécialisé en éclairage, aucune étude n'avait été entreprise pour étudier la solidité du sol. Au début des travaux l'entreprise a constaté que le sol proche de la Mouille n'offrait pas la résistance nécessaire à la pose des mâts d'éclairage. Une étude a été réalisée démontrant la nécessité de pose de pieux de soutènement de plus de 10 mètres de profondeur ainsi que de couler des socles de fondation plus grand. Les frais sont répartis ainsi :

- o Étude 26'000 frs HT
- o Socles 29'000 frs HT
- o Adaptation des prix 7'000 frs HT

La Municipalité contrairement au préavis n'a pas demandé de participation au club.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité

Le commissaire Dionisio Baptista, partie prenante aux travaux du stade s'est récusé pour le vote sur ce point.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, a entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **D'approuver** les crédits complémentaires au budget d'exploitation 2023 d'un montant de Chf 177'700.
- **D'approuver** les crédits complémentaires au préavis 22.01 *Rénovation Piscine des Replans 1^{ère} étape* compte 9165.22.01 de Chf 78'000 et de réclamer la part de Bullet Chf 9'360.
- **D'approuver** les crédits complémentaires au préavis 21.18 *rénovation des terrains du FC Sainte-Croix La Sagne* compte 9165.21.18 de Chf 65'000.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion., la discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

Monsieur le Président relit les conclusions du préavis 23-12 et demande le vote par le moyen des zapettes. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **36** oui et **4** abstentions (un conseiller n'ayant pas voté).

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier le budget de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2024

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet lit son rapport.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Budget 2024 s'est réunie le lundi 6 novembre 2023 à 19h00 à l'Espace Alexei Jaccard. Elle était composée de Mesdames Dominique Schmid, Luzia Bernshaus, Maria Caramia et de MM Stéphane Flückiger, Ludovic Heintz, Pierre-Alain Gerber, Olivier Guignard, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné, Michaël Mollet.

La Municipalité était représentée in corpore et accompagnée de MM Stéphane Champod, Secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, Boursier. Nous les remercions pour toutes les informations données.

En introduction, Monsieur Jean-Michel Brandt nous fait une présentation d'environ une demi-heure de MCH2, modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération sur lequel il travaille depuis 2022. Monsieur Brandt nous explique que nous sommes une des deux premières communes du canton, avec la commune d'Orbe, à tester le pilote comptable MCH2. Quelques modifications ont été apportées par le Canton à MCH2 en septembre 2023.

Pour information, tous les chiffres des comptes apparaissant dans la brochure du Budget 2024 (comptes 2022, budget 2023 et budget 2024) ont été adaptés à MCH2 pour notre facilité de lecture.

Nous remercions Monsieur Brandt de sa présentation et tenons à remercier également ses assistantes, Madame Mathilde Laithier et Madame Maïa Silveiredo pour leur collaboration dans les tâches de la Bourse communale, le système pilote MCH2 ayant impliqué un changement dans leur système informatique.

Nous remercions tous les intervenants pour la clarté des informations et des réponses à nos questions.

Remarques générales :

La discussion fut bien animée et dans une collégialité très sympathique.

Une vingtaine de questions ont été posées dans divers domaines dont je résume quelques-unes ci-dessous.

Péréquation

Les indications montrent que la péréquation 2024/2025 devrait être favorable à la Commune de Sainte-Croix. Cependant le Municipal nous avertit de rester vigilants car si nous espérons un maximum de retour de la part de la péréquation dans nos caisses, il faut garder à l'esprit que le Canton de Vaud ne se trouve pas dans une position financière très favorable en ce moment, ce qui pourrait avoir pour conséquence à l'avenir toutes sortes de situations moins avantageuses pour notre caisse communale.

Coût des véhicules de la Commune de Sainte-Croix

Une question a été posée concernant le coût des véhicules de la Commune de Sainte-Croix qui semble passablement élevé.

Le Municipal concerné nous répond que nous pouvons obtenir tous les détails sur les coûts de ces véhicules dans le rapport de la COGES 2023.

La Romande Energie et les éoliennes

Il nous est communiqué qu'il est convenu que la Romande Energie verse une indemnité à la Commune de Sainte-Croix à hauteur de CHF.2'175'000.- en une seule fois et ce versement qui devrait nous parvenir courant 2024 ne sera pas répété.

Le coût du gaz

Une question pertinente a été posée concernant le coût du gaz qui a dépassé le budget 2023 prévu.

Il nous est expliqué que ceci provient de l'augmentation des charges électriques et du gaz, ce qui a pour conséquence une hausse considérable de la facture énergétique.

Rénovation des rues et des routes du territoire communal

Le Municipal nous informe que toutes les rénovations des rues et des routes mentionnées dans la proposition de Budget 2024 ne pourront pas forcément être effectuées sur l'année 2024, certaines devront probablement être reportées sur l'année suivante.

Caserne des pompiers

Suite à la question d'un commissionnaire, le Municipal confirme que la caserne des pompiers a été amortie en 2022.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, le contenu de mon rapport n'est peut-être pas très étoffé mais c'est également à vous de vous prononcer sur les 90 pages du projet de budget pour l'exercice 2024 lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2023.

Suite aux délibérations, c'est à l'unanimité de ses membres par 9 oui, 0 non et 0 abstention, que la Commission du Budget 2024 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, **d'approuver** le projet de budget pour l'exercice 2024 tel qu'il vous est présenté.

Fin de citation

Monsieur le Président

Citation

Je vous propose de prendre le Budget 2024 sous 4 volets :

Rapport détaillé	pages 1 - 14
Compte de résultat	pages 16 - 62
Compte des investissements	pages 64 - 74
Comptabilités annexes	pages 76 - 90

N'hésitez pas à m'arrêter s'il y a des questions.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

J'aurais préféré un compte-rendu plus complet avec toutes les questions et les réponses de la Municipalité qui soient écrites. Je pense qu'il pourrait y avoir des interprétations et des éléments différents durant le Conseil communal que ce qui a été dit pendant la Commission.

Page 3 : il y a un écart important entre les charges 2022 et le budget 2024 est de CHF4'327'981, soit 17,31%, ceci étant dû à différents facteurs très bien expliqués, le Budget étant transparent, clair et précis.

Ces facteurs interviennent également dans le déficit du Budget présenté ainsi que sur la marge d'auto-financement qui baisse depuis 3 années consécutives, pour atteindre en 2024 seulement CHF1'692'515, ce qui veut dire que passé ce montant, nous devons emprunter pour payer les préavis que nous accepterons, ce qui augmentera donc notre dette.

Augmentation des postes de travail : le Conseil communal a décidé de ces deux postes de travail et l'année dernière c'était la Municipalité qui créait un poste de Chef de Projet. En considérant le coût de la vie et les annuités, il s'agit chaque fois de milliers de francs dépensés. Je propose de rester attentifs à l'augmentation du nombre de personnel à la Commune.

Deuxième facteur : augmentation de 15% d'électricité, eau et gaz. L'important, comme l'a relevé le Conseiller fédéral Albert Rösti, c'est qu'il est nécessaire de sortir des énergies fossiles, par conséquent poser des panneaux solaires, assainir les bâtiments sont des priorités. Pour ma part, nous ne faisons pas assez, le plan d'investissement consacre encore trop peu à ces besoins alors que c'est une priorité non seulement communale mais également fédérale.

Augmentation des taux d'intérêt : plus la dette augmente, plus le montant des intérêts augmente, en page 5, il est écrit qu'entre 2023 et 2028, le plan d'investissement prévoit des dépenses pour préavis d'un montant de Chf. 61 Millions, bien que le verbe soit au conditionnel, cela me paraît un montant déraisonnable. J'estime que c'est notre rôle au Conseil communal de faire des choix selon les priorités des besoins de la population et de ne pas dépenser de manière excessive. De mon point de vue, augmenter les impôts ne sera pas possible. Le but n'étant pas de ne rien faire mais de se développer avec intelligence.

Dernier facteur : nos investissements créent des déficits structurels chaque année. Non seulement, certains investissements sont élevés mais chaque année il s'agit également de combler des déficits budgétaires, que ce soit par exemple pour les remontées mécaniques, la piscine, la patinoire ou les musées, etc.

Des choix seront à faire et ce Budget m'inquiète particulièrement car on se dirige vers des dépenses importantes, de mon point de vue.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard intervient concernant la rénovation de la STEP de l'Auberson, page 34.

Citation

Dans les petites notes, on peut lire qu'il y a des travaux d'étanchéité sur la toiture de la STEP de l'Auberson.

A ma connaissance, il n'est pas prévu de profiter de ces travaux pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit et sur les façades du bâtiment. L'ensemble de l'énergie produite pourrait être auto-consommée directement sur le site de la STEP, cela veut donc dire que nous nous trouvons dans une situation idéale, l'investissement serait rapidement amorti et permettrait ensuite de diminuer les charges.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer si une réflexion a été entreprise pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment de la STEP de l'Auberson ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti remercie de la question concernant la STEP de l'Auberson.

Citation

Nous avons constaté que des travaux allaient être effectués, nous les avons mis dans le Budget mais il y a de grandes chances qu'un préavis vous soit proposé l'année prochaine suite à des investigations supplémentaires, dans lequel nous pourrions toujours revenir sur la question des panneaux solaires car il y aura beaucoup de questions qui peuvent se poser en effet concernant la STEP de l'Auberson puisqu'avec le développement de la STEP de la Vilette, nous pourrions envisager de raccorder l'Auberson et Sainte-Croix sur une seule conduite et dans ce cas, la STEP de l'Auberson disparaîtrait. Ce sont des éléments à prendre en compte car ils sont aussi importants que la question de poser des panneaux solaires pour s'assurer que l'investissement puisse être durable dans le temps.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard remarque qu'il s'agit d'un élément qu'il ne connaissait pas et demande s'il y a un préavis, est-ce que l'étanchéité serait prévue dans le budget ?

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que l'étanchéité est un problème d'urgence à priori assez rapide à effectuer mais il s'agit d'évaluer s'il est possible de cumuler les choses. Une note sera faite au service afin de prendre en compte la demande et évaluer si elle est réalisable en une seule fois ou si elle doit être faite en deux temps.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer se réfère à la page 23, rubrique 21702.4250, à côté de laquelle il est noté « rémunération énergie renouvelable » et demande si dans le Budget, il est possible de voir la valeur de ce que les panneaux solaires redonnent quand leur production énergétique est mise dans le réseau, est-ce que ces données sont identifiables ?

Monsieur le Syndic Cédric Roten explique que les personnes équipées de panneaux solaires voient la valeur résiduelle sur leur facture, qu'ils doivent payer. Dans le budget, seule cette valeur résiduelle est prise en compte. Si l'on souhaite effectuer une analyse plus approfondie, il serait possible de remonter les factures pour déterminer la part achetée et la part produite. À partir de là, nous pourrions obtenir des détails sur ces éléments. Tant que la consommation excède la production, la production électrique apparaîtra au niveau des charges plutôt qu'au niveau des recettes, car le budget ne permet pas d'atteindre ce niveau de détail.

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard a deux remarques sur la page 73.

Concernant le projet 53, il est prévu une dépense de Chf. 100'000.- en 2024 pour la toiture du bâtiment de la Rue de l'Industrie 13 et 15, est-ce qu'il s'agit de travaux pour l'étanchéité ? Il ne voit pas qu'une installation photovoltaïque soit prévue dans le libellé du projet et demande s'il serait possible d'ajouter cela.

Concernant le projet 48, des travaux sont prévus en 2027 et 2028 pour changer les fenêtres et refaire les façades, il demande si on devrait peut-être déjà changer les fenêtres restantes en attendant de refaire les façades ?

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond que concernant la PPE rue de l'Industrie, il s'agit effectivement de travaux d'étanchéité et comme la Commune co-propriétaires est un des (propriété par étage), l'installation photovoltaïque doit être validée par l'ensemble des co-propriétaires et ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. La Commune doit plutôt participer aux frais pour pouvoir réguler les problèmes d'étanchéité sur le toit car de gros soucis d'humidité ont déjà posé passablement de problèmes.

Concernant la partie de la Conversion, il vaut mieux pouvoir faire l'ensemble de l'étude sur les fenêtres et la façade pour pouvoir apporter une réponse appropriée car il s'agit de gros travaux. Il faut tenir compte du fait que la Conversion est chauffée à la CàD (chauffage à distance), cela ne signifie pas que l'on peut jeter l'énergie par les fenêtres mais cela reste de l'énergie renouvelable que l'on utilise car il s'agit de bois. On a ainsi peut-être d'autres priorités sur d'autres bâtiments qu'on trouverait plus intéressants à isoler ou à paramétrer qui sont peut-être chauffés au gaz et là on aurait un impact direct sur les énergies fossiles que l'on ne maîtrise pas forcément aussi.

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard réitère en ce qui concerne la PPE qu'il encourage la Municipalité, dans la mesure du possible, de montrer le fait que l'installation de panneaux photovoltaïques est avantageuse afin que les autres propriétaires puissent prendre, à son avis, la bonne décision.

En ce qui concerne la Conversion, il s'agit d'un budget projeté d'un million, le montant étant élevé, il pense que s'il n'y a pas l'argent pour tout faire, les fenêtres sont un élément important dans l'isolation et au niveau des coûts, on ne serait clairement pas au million vu qu'il devrait rester peu de fenêtres à remplacer.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber rappelle que nous n'avons pas à nous prononcer concernant les dernières pages au sujet de l'ACRG car nous avons des délégués qui sont dans ces associations. Il précise que dans le cas de l'ACRG dont il fait partie, les délégués vont essayer de donner plus d'information au Conseil communal qui jusqu'ici n'avait pas beaucoup de retours à moins d'aller sur le site. Il ajoute également que nous avons la chance que ce soit notre Boursier qui s'occupe des comptes de l'ACRG et les Conseillers ayant des questions très précises peuvent contacter un des délégués ou s'adresser directement au Boursier qui se fera un plaisir d'expliquer ce qui se passe dans cette association.

Monsieur le Syndic Cédric Roten souligne que le budget présenté par la Municipalité se veut raisonnable et responsable. Lors de son intervention, il met en avant le caractère délicat de l'exercice budgétaire, décrivant celui-ci comme un acte d'arbitrage entre recettes et charges. Il souligne également l'importance des préavis qui seront émis au cours de la législature pour ajuster cet équilibre. Il rappelle au Conseiller Luthringer qui a évoqué deux postes de travail supplémentaire que l'un concerne une répartition des charges entre l'ADNV et la Commune de Sainte-Croix pour le poste touristique, et l'autre est lié à la conciergerie de la nouvelle salle de gym de la Gare, nécessitant du temps supplémentaire pour son entretien. Il rappelle que la Commune de Sainte-Croix forme actuellement 11 jeunes, soulignant l'importance de cet aspect au sein de la Commune. En ce qui concerne le budget "vert," il reconnaît qu'il peut être difficile de percevoir directement les efforts entrepris par la Municipalité et le Conseil communal. Cependant, en se référant aux chiffres de l'année précédente, il mentionne la pose de 880 mètres carrés de panneaux solaires sur l'Hôtel de Ville et le Musée, pour un montant de plus de CHF 185'000.-. Bien que ces sommes ne figuraient pas dans le budget initial, elles ont été proposées sous forme de préavis, offrant ainsi au Conseil communal la possibilité d'apporter des modifications pour renforcer ces initiatives. Il souligne la nécessité de faire la distinction entre le budget, axé sur la gestion courante, et les préavis, orientés davantage vers les investissements. Il note également l'apport financier annuel de près de CHF 150'000 provenant de la taxe énergétique, réparti pour des actions en faveur de l'économie d'énergie et de la production d'énergie raisonnable. Parlant du toit de la STEP, il explique que bien que cela ne soit pas inclus dans le budget, c'est une décision délibérée de la Municipalité, partant du principe d'un budget zéro. Il souhaite ainsi offrir au Conseil communal la latitude nécessaire pour prendre des décisions définitives sur les éléments prioritaires pour la Commune. En abordant le Plan d'Investissement de CHF 61 millions pour les cinq prochaines années, il clarifie qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de projets à réaliser, mais plutôt d'une proposition. Chaque projet sera présenté au Conseil communal, avec la possibilité d'ajustements et de priorisations. Il souligne également la nécessité de penser aux générations futures en lançant des projets planifiés sur le long terme, tout en restant financièrement responsables pour les années à venir. En évoquant des projets importants pour la région, comme la STEP nécessitant CHF 16 millions, il souligne que ces projets ont des méthodes de financement spécifiques financées par la taxe. Il mentionne la nécessité de lever le crédit dès le départ, soulignant que bien que l'investissement soit à la charge de la Commune, un mode de financement par la taxe permet d'assurer l'amortissement de ces projets. Il conclut en affirmant que les questions énergétiques demeurent une préoccupation majeure pour la Municipalité, appelant à une collaboration à travers les préavis pour réorienter certaines initiatives en accord avec les priorités de la Commune.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard commente qu'il va refuser ce Budget 2024 lors de cette séance car il pense que la Budget ne prend pas assez en compte les opportunités d'investissement que nous avons en 2024 et qui nous permettraient de réduire nos charges d'énergie déjà en 2025. Toutefois il souhaite ajouter un « merci » pour l'excellent travail réalisé pour nous présenter ce Budget qui est très lisible et complet et il imagine les heures de travail derrière un tel document. Il conclut qu'il s'agit simplement finalement d'une vision ou d'un objectif un peu différent de sa part mais ce n'est en tous cas pas pour critiquer le travail qui a été fait.

Monsieur le Président

Citation

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du rapport :

Suite aux délibérations, c'est à l'unanimité de ses membres par 9 oui, 0 non et 0 abstention, que la Commission du Budget 2024 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024 tel qu'il vous est présenté.

Selon la formule consacrée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'approuver** le projet de budget pour l'exercice 2024, avec un excédent de charges de CHF 317'935.-

Fin de citation

Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter les conclusions du Rapport concernant le Budget 2024 par zapette. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **37** oui, **2** non et **1** abstention (un conseiller n'ayant pas voté).

12. Interpellations, propositions, questions

Intervention et question de **Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens**

Citation

M. Le Président, Mme et MM. les Municipaux, chers collègues.

J'aimerais intervenir sur la communication de la Commune de Ste-Croix parue dans le journal local du « tous ménages » du 24 novembre dernier, par rapport à l'article 48, alinéa 1 de la Loi fédérale sur les routes qui stipule, je cite :

« Le propriétaire d'un fond riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal »

Je trouve que cet article de loi est totalement inéquitable par rapport aux propriétaires dont leur parcelle se trouve en bordure de route et ceux dont ce n'est pas le cas ; nous voulons bien faire des efforts pour soulager les charges communales, mais pas au prix de déprédation des fonds car ce que l'article ne dit pas, c'est que la neige rejetée, projetée, n'est pas fraîche, légère et poudreuse, elle est gorgée d'eau, de sel, de glaçons et parfois de gravillon.

Pour mieux étayer mes arguments et pour me joindre aux propriétaires liés à cette situation, le mieux est de vous transmettre ma propre expérience, l'avantage étant de bien la connaître. Avant que notre rue ne soit totalement refondue avec des trottoirs sur lesquels les pachydermes s'y promèneraient à l'aise, la grosse fraiseuse projetait allègrement la pseudo neige sur le terrain, crépissant du même coup mon magnifique saule, photos à l'appui ; son asphyxie et l'appauvrissement du sol par le sel ont vidé l'arbre de sa substantifique moelle et lorsqu'au printemps nous avons demandé une offre pour son élagage, le professionnel de la branche, il porte bien son nom... me dit « ton arbre est vide, ton arbre est mort, si tu ne le fais pas abattre, il risque de s'effondrer sur la voie publique » dont acte . Résultat des courses, sur mon terrain en bord de route, il y a toujours un beau marronnier et il y avait un beau saule.. et selon la locution bien connue : je ne peux plus même dire : « je n'ai que mon saule pour pleurer » et me retrouve donc... marron .

N'y voyez pas une affaire personnelle, je ne m'apitoie pas sur mon sort et reconnais que depuis la mise en place du trottoir, la grosse fraiseuse a fait place à une plus petite dont l'opérateur tente, il me semble, d'épargner les arbustes que l'on a replantés ; encore une fois je parle d'un sujet que je connais bien, au service des autres propriétaires concernés; ils sont certainement contribuables comme les autres riverains mais pourquoi devraient-ils accepter que leurs biens soient en bon français bousillés et, ou, leurs haies écrasées et affaissées sous le poids de la neige au nom d'un article de loi que j'estime obsolète et injuste.

N'oublions pas également que la plupart des créations végétalisées sont le théâtre d'attentions toutes particulières quant aux soucis d'agrément, d'embellissement, de régénéscence, d'équilibre et d'accueil, ces soins passant inévitablement et comme vous le savez, par de gros efforts financiers.

Dans l'immédiat je n'attends aucune réponse, la gestion du déneigement restant un éternel sujet de débat et de discord, je tiens néanmoins à remercier les acteurs du secteur pour leur engagement et pour leur fonctionnement au plus près de leurs tâches et compétences.

Aussi serait-il aussi intéressant de connaître l'impact sur les comptes si les fraiseuses attendaient plus souvent les camions benne. Avez-vous déjà quantifié les économies réalisées en appliquant cette règle de loi ?

Dans un deuxième temps, la question peut être posée quant à la reconsidération ou la modification de cet article de loi datant de 1991 et qui, vous l'aurez toutes et tous compris, est à mes yeux injuste et abusif.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite un hiver à votre convenance et... bons igloos...

Fin de citation

Questions de **Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi**

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues.

Mes questions portent sur les subventions communales pour l'achat d'un abonnement de transport CFF ou Mobilis dans le cadre du fond communal d'encouragement pour le développement durable.

En lisant le règlement de subvention, son annexe 2024, et surtout le formulaire de demande de subvention pour un abonnement CFF 2^{ème} classe ou Mobilis, je constate avec étonnement que les abonnements dits « Mobilis 100 jours » sont exclus de la demande. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas ces abonnements, ils permettent de choisir les jours d'utilisation jusqu'à une limite annuelle de 104 ou 156 jours. Cela correspond à une moyenne de 2 à 3 jours d'utilisation par semaine. Le fait d'exclure ces offres de la subvention exclu de facto toutes les personnes en télétravail régulier, mais surtout les travailleuses et travailleurs à temps partiel. Pour profiter de la subvention il faut dès lors acheter un abonnement annuel complet. Je précise encore que le prix d'achat d'un abonnement annuel flexible se situe entre Chf. 1400.- et Chf. 2000.- pour un parcours de Sainte-Croix à Lausanne.

J'en viens à mes questions :

- Quelles sont les raisons qui ont conduit à ce choix d'exclure de la subvention ce type d'abonnement flexible ?
- Combien de personnes bénéficient actuellement de la subvention qui favorise la mobilité douce ?
- Quelle est la part dévolue aux subventions d'abonnements de transport par rapport aux autres subventions du fond d'encouragement pour le développement durable ?
- La municipalité entend-elle revoir les critères d'attribution pour répondre aussi aux travailleuses et travailleurs à temps partiel et au télétravail ?

Je vous remercie.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz remercie Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi de sa remarque et répond qu'il s'agit d'un oubli concernant le Mobilis flexi 100 qui avait été annoncé comme étant abandonné au 22 décembre 2023. Elle n'a pas vérifié si cela était réellement le cas. Elle va regarder avec les collaborateurs en charge du dossier comment cet abonnement pourrait aussi être intégré dans le projet de subventionnement.

Concernant les autres questions, elle va se renseigner auprès des services concernés pour savoir exactement le nombre de subventions données mais une réponse lui sera donnée au prochain Conseil communal avec un calcul du montant adéquat afin de permettre aussi aux télétravailleuses et télétravailleurs de profiter de cette subvention.

Madame la Conseillère Elena Court intervient pour le groupe PLR/VL concernant les éoliennes sous forme d'une interpellation.

Citation

Pour des retombées financières des éoliennes en faveur de la population de Sainte-Croix

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Nous y voilà ! Depuis peu, six éoliennes ont été érigées sur les hauteurs de notre commune avec, comme cela était pressenti, un impact important sur le paysage. Certains trouveront cela beau, d'autres horrible.

Quoiqu'il en soit, je ressens dans les discussions que je peux avoir avec la population un clivage toujours aussi important et une grande colère chez une partie de la population. Je réponds toujours que les éoliennes sont là et qu'il va falloir faire avec, que l'on soit pour ou contre.

J'entends également régulièrement des personnes qui subissent certaines retombées négatives de la proximité des éoliennes, notamment en termes de bruits ou d'impacts visuels en période ensoleillée et ainsi l'éclairage nocturne.

Nous savons également toutes et tous que le coût de l'électricité augmente et que les factures des particuliers et des entreprises vont repartir à la hausse. Cela interpelle une partie de la population car d'un côté nous produisons plus d'électricité dans notre région (éolienne, panneaux solaires, centrale hydro-électrique des Gorges de Covatannaz). Pourquoi nos factures augmentent-elles autant ici que dans des régions faisant moins d'efforts pour produire leur énergie ?

J'ai vu, il y a quelque temps dans les médias que Monsieur Christian Petit, directeur de Romande Energie, expliquait que cette hausse des tarifs d'électricité provenait de nouvelles taxes fédérales, de la hausse de la TVA et surtout, de la hausse des coûts d'acheminement. Le coût du Kw/h allait quant à lui baisser. Il expliquait également militer en faisant pression sur le Conseil fédéral, pour que les régions qui se trouvent proche de zones de production - et qui en subissent les nuisances - puissent avoir un coût d'acheminement plus avantageux.

«<https://www.rts.ch/info/suisse/14241141-christian-petit-nous-ne-sommes-pas-responsables-de-la-hausse-du-prix-de-lenergie.html> »

Et l'intervention à partir de 08:50 sur les coûts d'acheminement....

Voilà qui est très intéressant pour nous et qui pourrait peut-être permettre aux Sainte-Crix de voir leur facture baisser – ou au moins se stabiliser – au lieu de continuer d'augmenter.

Voici donc ma question, auprès de la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle entamer des démarches ou des négociations avec la Romande Energie pour que la facture des Sainte-Crix n'augmente pas l'an prochain, vu que notre population subit le parc éolien et ses inconvénients ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond qu'il comprend bien la question et pense que la Municipalité peut effectivement traiter cela sous forme de question plutôt que d'une interpellation et demande cependant l'article se référant à M. Christian Petit paru dans les médias afin de pouvoir reprendre ses propos pour pouvoir interpellier plus précisément Romande Energie.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber intervient concernant la sécurité routière particulièrement en période hivernale et surtout à la tombée de la nuit, la visibilité pour les automobilistes étant fortement diminuée. Il a été témoin avec Monsieur le Président du Conseil d'un incident sur le passage à piéton devant l'hôtel de ville qui aurait pu tourner au drame car une piétonne avait évité de justesse une voiture sur ce passage à piéton, la voiture ayant passé son chemin sans s'arrêter. Cela prouve que l'éclairage de ce passage à piéton n'est toujours pas suffisant malgré les mesures ayant déjà été prises à la suite de plusieurs accidents dont un qui fut mortel. Il pense que de mettre un éclairage supplémentaire au centre de la chaussée, suspendu au câble déjà tendu à travers la route,

améliorerait grandement la sécurité de ce passage à piétons, sans éblouir les automobilistes ni les riverains. Il remercie la Municipalité de réfléchir à cette situation.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs remarque qu'il pourrait y avoir un meilleur éclairage sur tous les passages-piétons. Il revient sur les préavis 23-10 et 23-11 et demande ce qui est prévu au budget pour l'entretien des installations des casiers connectés et Pump Track de ces deux préavis, s'il y a déjà le personnel pour s'en occuper ou s'il s'agirait d'embaucher du personnel pour l'entretien de ces sites.

Madame la Municipale Rachel Gueissaz répond pour l'installation des casiers connectés (projet Box-Up) du préavis 23-10. Comme indiqué dans le préavis, le montant total de l'entretien de l'installation sera calculé au bout de 5 ans car il y a 4 ans de garantie sur l'installation des casiers connectés (Box-Up étant le nom de la société qui les installe), il est estimé entre Chf. 800.- et Chf. 1200.- par année à peu près pour une commune de la taille de la nôtre. Ce sera donc mis au budget 2028 et ce sera notre personnel, nos concierges habituels qui pourront faire cet entretien qui est loin d'être compliqué, il s'agit de stations connectées pendant les 4 ans de garanties, on profitera, si besoin est, d'organiser une formation au cas où mais vraiment très peu d'entretien serait nécessaire sur ces installations.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud prend la parole concernant l'entretien du Pump Track et Skill Center qui se fera sur la Commune de Bullet et profite de s'excuser de son retard à la séance du Conseil communal car il a été retenu par les derniers votes à Berne sur le Budget de la Confédération. Il rappelle que ce projet se trouve sur la Commune de Bullet et c'est bien la Municipalité de Bullet qui a fait toutes les démarches concernant ce projet de centre de compétence du VTT soit un Pump Track et un Skill Center. Ils ont contacté les divers partenaires pour se charger de l'entretien qui devrait se limiter au minimum, soit peut-être enlever les feuilles mortes au printemps sur la piste goudronnée et mettre en place certains éléments en début de saison, puis les enlever en automne sur la partie qui sera utilisée par les activités hivernales. En résumé, comme ce projet est sur la Commune de Bullet, c'est celle-ci qui est compétente pour les questions d'entretiens.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs confirme avec Monsieur le Municipal Yvan Pahud que cela ne touche pas la Commune de Sainte-Croix pour l'entretien du site concerné par le préavis 23-11.

Monsieur le Conseiller Sébastien Pavid pose une question à propos du parking à l'entrée de l'Auberson sur lequel se trouvent beaucoup de véhicules d'entreprises d'autres cantons qui occupent ces places qui sont réservées pour la pratique du ski de fond et la visite du Musée Baud. Que pourrait-on faire pour éviter que ces véhicules restent plusieurs jours ou même plusieurs semaines à la même place ?

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que la remarque de Monsieur le Conseiller Sébastien Pavid est tout-à-fait pertinente. La Municipalité a remarqué qu'il y avait des véhicules qui restent tout le week-end sur ce parking et ils prennent effectivement de la place, actuellement déjà au Musée Baud qui est passablement visité le week-end et également en période hivernale pour le départ des pistes de ski de fond. La Municipalité va réfléchir à quelle signalisation pourrait être mise en place pour que ces véhicules ne restent pas le week-end car finalement c'est des entreprises qui ne sont pas établies sur la Commune qui prennent beaucoup de place.

Madame la Conseillère Elena Court transmet une remarque de la part d'une propriétaire de la Commune de l'Auberson, chemin de la Prise, parcelle 1336, il s'agit d'une lettre d'une propriétaire qui habite dans cette rue. Concernant l'éclairage public. Le 17 avril 2023, les propriétaires ont reçu une notification de réduction d'éclairage public dans cette rue mais entre réduction et suppression, ce n'est pas la même chose. Au mois de décembre dans cette rue, il n'y a pas d'éclairage. Une des propriétaires a écrit une lettre le 4 juillet et une autre lettre en octobre mais elle n'a toujours pas de réponse. Entre une lettre écrite par le service technique concernant une diminution de l'éclairage public, on arrive à une absence d'éclairage public. Nous sommes lus par nos citoyens

et ce serait la moindre des choses de répondre à ces citoyens qu'ils se trouvent à l'Auberson, à Bullet ou à Sainte-Croix.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre. La Municipalité va consulter les services techniques et répondre au prochain conseil.

La discussion n'étant plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le Président demande aux rapporteurs de venir signer les rapports de préavis et rappelle la petite agape à l'issue de la séance, remercie l'assemblée de sa participation. Il rappelle également que le prochain conseil aura lieu le 18 mars 2024.

La séance est levée à 21h50.

Le président


Steve Benoit



La secrétaire


Mary-Claire André Mollet